



Tarifs pratiqués

par votre Masseur-kinésithérapeute

Tarifs en Euros à compter du 1er janvier 2026

Actes pratiqués en Métropole	Tarifs	
Orthopédie - Rhumatologie	de 17.83 € à 21.02 €	Votre professionnel de santé pratique des honoraires conformes aux tarifs de l'Assurance Maladie.
Rhumatismes inflammatoires	de 17.68 € à 19.91 €	Ces tarifs ne peuvent être dépassés, sauf en cas d'exigence exceptionnelle de votre part, s'agissant de l'horaire ou du lieu des actes pratiqués.
Affections vasculaires	de 17.66 € à 34.26 €	
Neurologie	de 18.79 € à 35.36 €	Si votre professionnel de santé vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'Assurance Maladie, il doit obligatoirement vous en informer.
Paroi abdominale	de 17.68 € à 17.70 €	
Affections respiratoires	de 18.76 € à 61.88 €	Dans le cas prévu ci-dessus où votre professionnel de santé peut déterminer librement ses honoraires ou ses dépassements d'honoraires, il en détermine le montant avec tact et mesure.
Maxillo-facial et ORL	de 17.66 € à 17.70€	
Vésicosphinctérien	18.79 €	
Déambulation sujet âgé	18.79 €	
Patients atteints de brûlures	de 17.68 € à 19.89 €	Dans le cadre des affections longues durée (ALD) l'ensemble du tarif est pris en charge par votre régime général (CPAM, MSA,...).
Soins palliatifs	26.52 €	Hors ALD, les soins de kinésithérapie sont pris en charge à hauteur de 60% par votre régime général et de 40% par votre mutuelle (sauf contrats particuliers).